

## Analyse des barrières

*Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.*

*Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale*

Barrières de prévention	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Le praticien a une bonne expérience des soins aux animaux de rente	<b>Non</b> Activité essentiellement canine ; petite activité équine sur des chevaux de particuliers	<b>Oui</b>
Le praticien a une bonne connaissance de la pharmacie vétérinaire et de sa réglementation	<b>Non</b>	<b>Majeure</b>
Le praticien a une bonne connaissance de la filière équine et du cheval en tant qu'animal de rente susceptible d'être définitivement sorti de la filière bouchère	<b>Non</b>	<b>Majeure</b>
Le praticien a lu ou relu la notice du médicament avant la prescription	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
Barrière de récupération	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Informé à temps de son erreur concernant la destination bouchère de la jument et l'impossibilité de prescrire de la phénylbutazone à un cheval destiné à l'abattage, il retourne chez son client pour neutraliser son erreur et y remédier par une nouvelle prescription formellement faite et une nouvelle délivrance médicamenteuse	<b>Non</b> Il se contente de téléphoner et « conseiller » un autre traitement...	<b>Importante et dommageable</b>  L'erreur était rattrapable si le praticien s'en était donné les moyens. Il fallait réagir rapidement et efficacement
Barrière d'atténuation	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
L'animal est sorti de la filière bouchère ; il ne sera jamais conduit à l'abattoir. Le propriétaire est indemnisé	<b>Oui</b>	<b>Néant</b>

## Analyse des causes

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
<b>Défauts de compétences techniques du praticien</b>	<b>Oui</b> Défaut de connaissances sur la filière, défaut de connaissances réglementaires	<b>Essentielle</b>
<b>Défauts de compétences non techniques du praticien</b>	<b>Oui</b> Défaut de clarté dans l'explication donnée au propriétaire en phase de récupération de l'erreur	<b>Ajoutée</b>

## Analyse détaillée selon la méthode des temps

Détail des défauts de compétences non techniques	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
<b>Tempo de la consultation</b>	Consultation non préparée, faite dans le cadre d'un exercice routinier. Pas de recul sur l'utilisation et la destination de l'animal	<b>Oui</b>
<b>Tempo du praticien</b>	Soigne des chevaux mais ne se donne pas les moyens d'une formation continue ad hoc  N'a mesuré les conséquences de sa prescription qu'avec inertie  Communication manquant de clarté pour la tentative de récupération	<b>Oui Essentielle</b>
<b>Tempo du propriétaire de l'animal</b>	Mal informé, il a choisi la facilité, celle d'administrer le médicament délivré, celui dont il disposait	<b>Oui Secondaire</b>